ENSEMBLE A SERS

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL

N ° 29 JUILLET 2025

SOMMAIRE :

Page 1
Edito

Pages 2 à 11
Synthèses, délibérations et extraits des conseils municipaux

Pages 12 à 13
Analyse financière

Pages 14 à 17
Vie communale

Page 17
Etat civil

Pages 18 à 23
Vie des associations

Pages 24 à 27
Des infos

Pages 28
Démarches administratives / divers

Responsable de Publication

M. Roland VEAUX

Commission de rédaction

Mme Christiane DUTEIL
M. Patrick MAGNON
M. Patrick ANDRIEUX
M. Lionel MAHERAULT

Horaires d'ouverture de la MAIRIE

LUNDI MARDI	9h00 à 13h00
JEUDI	13h30 à 17h30
VENDREDI	9h00 à 13h00 13h30 à 16h00

MAIRIE DE SERS 16410
Tél. : 05.45.24.91.10
Fax : 05.45.24.03.32

Courriel :
mairie@serscharente.fr

Bulletin imprimé par nos soins
Dépôt légal N° 40/ 2002-LI

Numéro 29 / 2025
« Ensemble à Sers »

Le Mot du Maire

Ce nouveau bulletin arrive avec l'été.

Souhaitons qu'il soit agréable pour tous, permettant à ceux qui le peuvent de prendre des congés.

Le Conseil Municipal a une nouvelle fois voté son budget à l'unanimité. Vous en trouverez toutes les explications dans les pages suivantes.

Avec la fin de ce mandat, nous avons souhaité achever l'aménagement du bourg dans sa partie centrale : la place de la Bascule.

Nos finances ne permettent pas de réaliser du superflu. En fonction des devis il faudra éventuellement travailler sur deux exercices.

En effet les dotations de l'Etat s'amenuisent, les subventions se font rares. Et une nouvelle fois notre promesse de ne pas toucher à l'imposition est respectée.

Il reste pourtant des travaux importants à prendre en compte notamment sur l'Eglise, peu utilisée, mais qui nécessite une restauration importante tant sur le bâtiment que sur les cloches…

La chaufferie centrale donne des signes d'inquiétude. Elle fonctionne depuis plus de 20 ans. Une réflexion est en cours.

Et puis il y a et il y aura toujours les voies communes à entretenir.

Bref, de l'activité pour les prochains mandats que je n'assurerai pas. J'ai demandé au 1er adjoint Lionel Mahérault de soumettre à vos suffrages une équipe renouvelée pour partie. Il s'y emploie. Il a toute ma confiance.

Bel été à toutes et tous.

Le Maire, Roland VEAUX

Votre information

- Sur le site internet
- Sur la page Facebook
- Sur Panneau Pocket
- Sur le bulletin municipal
- Sur le panneau électronique
- Sur les panneaux des villages

Réseaux sociaux
Le Maire rappelle que l'information municipale est diffusée sur « Panneau Pocket », le site internet « mairie-sers.fr », la gazette « Ensemble à Sers » et sur Facebook : « Mairie de SERS ».
Les autres sites ne relèvent pas de la responsabilité de la Mairie.

Votre Maire
Roland VEAUX

Synthèses, délibérations et extraits des conseils municipaux

Séance du 17 Décembre

17 Décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 décembre, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Roland VEAUX, Maire.

Date de la convocation : 9 décembre 2024

Présents : Mmes DULAC – DUTEIL - FANUCCI - VAUZELLE – VIGNAUD - MM VEAUX – ANDRIEUX DOBY - LAFON - MAGNON - MAHERAULT – MICHEL - RABAUD - TESTEMALE.

Secrétaire de séance : Jean-Charles DOBY

Monsieur le Maire propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour

- Une subvention pour Mayotte
- Une délibération concernant la C.A.F.

Ces modifications sont approuvées à l'unanimité.

SUBVENTION POUR MAYOTTE

Monsieur le Maire propose que le Conseil attribue une aide à hauteur de 300 € qui sera versée à la Défense Civile, par l'intermédiaire de l'A.M.F.

Accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1 – VENTE DU BAR (Usufruit)

La Commune étant propriétaire de l'usufruit de ce bâtiment, il convient d'en accepter la vente suite à la proposition d'un acheteur, qui envisage la création d'un cyber café. La nu propriété est vendue par l'EPF (établissement public foncier).

2 – MASSIFS FORESTIERS

Une circulaire de la Direction Départementale des Territoires nous informe d'une possibilité de classement de la Commune dans le Massif de Horte et Tardoire, Forêt de DIRAC et alentours.

Monsieur le Maire a répondu que ce classement était légitime, mais que les mesures de prévention ne pouvaient être à la charge de la Commune.

Accord unanime du Conseil.

3 – DECISION MODIFICATIVE FINANCIÈRE

- Afin de régler une facture de la plaine de jeux, il convient de procéder à une modification

500 € au compte 2111

\+ 500 € au compte 2312 opération 1015.

Accepté à l'unanimité.

- DÉPENSE D'INVESTISSEMENT 2025

Monsieur le Maire propose que les comptes 2111 et 21318 soient ouverts pour un montant de 23 575 € (soit le ¼ des crédits ouverts en 2024)

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

- Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal prenne en charge les gerbes en cas de décès ou cadeaux (évènements heureux) concernant les élus, anciens et actuels, le personnel municipal (ancien et actuel).

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

4 – SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE – AIR ENERGIE CLIMAT (SCoT-AEC)

Monsieur MAHERAULT, 1er adjoint, présente un résumé de ce Schéma qui a fait l'objet de nombreuses réunions durant ces dernières années.

Après discutions et interrogations sur la pertinence de certains points, le Conseil valide à l'unanimité ce projet.

5 – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Monsieur le Maire propose d'approuver la CTG passée entre la CAF, GrandAngoulême, 4 Syndicats intercommunaux, l'Etat, le Département, l'Education Nationale, la MSA des Charentes et les 37 autres communes de l'agglomération pour une durée de 5 ans à compter du 1er Janvier 2025.

Accord unanime du Conseil Municipal.

6 – QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire explique la différence entre propriété privée de la Commune et espace public.

A ce titre, les acquisitions de parcelles destinées à l'usage du public (parking, place…) relèvent du domaine public.

Par contre, les parcelles utilisées comme chemins, doivent faire l'objet d'un arrêté.

- Madame DUTEIL, adjointe, apporte des informations sur le journal municipal, le repas des aînés…

- Monsieur Jean Luc MICHEL a fait le point sur les différents baux que la Commune possède. Il convient de les mettre à jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Synthèses, délibérations et extraits des conseils municipaux

Séances du 4 Février et 8 Avril

4 Février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 04 février 2025, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Roland VEAUX, Maire.

Date de la convocation : 28 janvier 2025

Présents : Mmes DUTEIL – DULAC – VIGNAUD – FANUCCI – VAUZELLE - MM VEAUX – MICHEL – RABAUD – MAGNON – TESTEMALE – DOBY – MAHERAULT – LAFON.

Absents : M. ANDRIEUX P.

Secrétaire de séance : Christiane DUTEIL

Monsieur le Maire propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour

- Une subvention pour Mayotte
- Une délibération concernant la C.A.F.

Ces modifications sont approuvées à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1 – VENTE DU BAR

La précédente délibération ne tenant pas compte de la TVA, il convient de reprendre les montants à savoir 8 399.97 € pour la Commune et 108 423.03 € pour l'EPFNA.

Accord unanime du Conseil.

2 – RECENSEMENT DE LA POPULATION

Lionel MAHERAULT, 1er adjoint, présente un bilan du recensement en cours et évoque les difficultés rencontrées.

Il présente également le mode de rémunération des agents recenseurs, à savoir :

- 0.50 € par feuille de logement
- 1.00 € par bulletin individuel
- Frais de déplacement
- Frais de participation à la formation

3 – VENTE D'UNE PARCELLE

Monsieur le Maire fait part de la proposition d'un acquéreur d'une parcelle aux Fontenelles. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette vente et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires. (notaire, géomètre….)

4 – ÉLABORATION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAEnR)

Lionel MAHERAULT présente la demande de la préfecture pour délibérer et valider la cartographie de la Commune de SERS et confirme le solaire photovoltaïque sur toitures sur l'intégralité de la Commune.
Le Conseil accepte à l'unanimité.

5 – PRÉPARATION DU BUDGET

Dans l'attente de la dotation globale de fonctionnement, Monsieur le Maire sollicite les élus sur les travaux à entreprendre. Une liste est établie et sera examinée dans le cadre du budget 2025.

6 – QUESTIONS DIVERSES

- LES SOIRS BLEUS : La manifestation sera organisée en juillet. Patrick MAGNON sélectionnera les compagnies.
- VÉLOS : Le Grand Angoulême va installer Place de la Bascule une plateforme « vélos » en location.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

8 Avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Roland VEAUX, Maire.

Date de la convocation : 1er Avril 2025

Présents : Mmes DULAC - DUTEIL – VAUZELLE - VIGNAUD – MM VEAUX - DOBY - LAFON - MAGNON - MAHERAULT – MICHEL – RABAUD – TESTEMALE.
Absents excusés : Mme FANUCCI - M. ANDRIEUX
Procuration : Mme FANUCCI à Mme VAUZELLE
M. ANDRIEUX à Mme DUTEIL
Secrétaire de séance : Patrick MAGNON

1 - Vote des comptes des gestion 2024

Les comptes de gestion du budget de la commune et du budget Transport de l'année 2024 dressés par Monsieur BERNARD David, Responsable du Service de Gestion Comptable d'Angoulême ont été approuvés par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

2 – Vote des comptes administratifs 2024

Les comptes administratifs de la commune et du Transport de l'année 2024 sont présentés au Conseil Municipal par Madame MOREAU Gaëlle, secrétaire de Mairie.

BUDGET COMMUNE

Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	172 659.82	00	Excédent antérieur reporté 2	67 125.77
012	Charges de personnel	226 841.53	01	Atténuation de charges 3	5 737.00
014	Atténuation de produits	53 059.00	70	Produits des services	41 588.62
65	Charges de gestion courante	125 015.34	73	Impôts et taxes	128 695.84
66	Charges financières	19 006.40	73	Impositions directes 1	360 755.00
042	Op ordre amortissement	8 070.15	74	Dotations et subventions	137 100.92
			75	Produits de gestion courante	26 698.98
			77	Produits exceptionnels	5 554.62
			78	Reprises sur amortissements et provisions	664.00
	TOTAL	**604 652.24**		**TOTAL**	**773 920.75**

soit un excédent de fonctionnement cumulé de 169 268.51 €

Synthèses, délibérations et extraits des conseils municipaux

Séance du 8 Avril

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Emprunts et dettes	203 091.19	Excédent	187 757.02
Subventions d'équipement versées	36.96	Excédent de fonctionnement	65 000.00
		Dotations	55 211.36
Immobilisations corporelles	56 885.42	Op. patrimoniales	21 159.46
Plaine de jeux	12 416.40	Op. d'ordre	8 070.15
Op. patrimoniales	21 159.46		
TOTAL	**293 589.43**	**TOTAL**	**337 197.99**

soit un excédent d'investissement cumulé de **43 608.56€**

Restes à réaliser :
- Dépenses d'investissement : 15 000.00€
- Recettes d'investissement : 0€

BUDGET TRANSPORT

Section d'investissement :

CHARGES		RECETTES	
Amortissement subv bus	1 879.93€	Excédent	2 928.37€
		Amortissement bus	1 870.65€

D'où un excédent d'investissement de **2 919.09€**

Section d'exploitation :

CHARGES		RECETTES	
Total des charges (assurance, carburant, personnel…)	5 780.49€	Excédent	6 741.97€
Amortissement subv bus	1 870.65€	Facturation familles	1 620.00€
		Subv	4 361.98€
		Pdts excep.	12.00€
		Amortissement bus	1 879.93€

D'où un excédent de fonctionnement de **6 964.74€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur DOBY Jean-Charles, approuve les comptes administratifs 2024 à l'unanimité Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote et étant sorti de la salle.

3 – Affectation des résultats

Au vu des éléments arrêtés dans le compte administratif 2023 de la commune, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation des résultats.

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Résultat 2024	102 142.74€	Résultat 2024	144 1480.46€
Résultat antérieur reporté	67 125.77€	Résultat antérieur reporté	187 757.02€
Résultat à affecter	169 268.51€	Résultat à affecter	4 361.98€

Par conséquent il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats comme suit :
Report d'investissement (001) : **43 608.56€**
Affectation complémentaire (1068) : **128 443.68€**
Report en fonctionnement (002) : **40 824.83€**

Accord unanime des membres présents.

4-Vote des taux d'imposition

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité les taux d'imposition suivants :

Taxe d'habitation : 8.12%
Taxe foncière (bâti) : 49.06%
Taxe foncière (non bâti) : 80.71%

5- Vote des budgets primitifs

Gaëlle MOREAU, Secrétaire de Mairie, présente les budgets primitifs de l'année 2025 aux membres du Conseil Municipal.

BUDGET COMMUNE

Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	253 550.00	013	Atténuation de charges	5 600.00
012	Charges de personnel	262 700.00	70	Produits des services	35 700.00
014	Atténuation de produits	53 409.00	73	Impôts et taxes	98 700.00
65	Charges de gestion courante	133 450.00	731	Impositions directes	365 000.00
66	Charges financières	13 500.00	74	Dotations et subventions	145 000.00
67	Charges exceptionnelles	500.00	75	Produits de gestion courante	29 000.00
68	Dotations aux amortissements et provisions	900.00	002	Excédent	40 824.83
042	Op d'ordre	1 815.83			
	TOTAL	**719 824.83**		**TOTAL**	**719 824.83**

Synthèses, délibérations et extraits des conseils municipaux

Séance du 8 Avril

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Dépôts et cautionnement	1 600.00	Excédent reporté	43 608.56
Emprunts et dettes	55 000.00	Affectation N-1	128 443.68
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	500.00	Dotations (fctva et ta)	14 000.00
Subv éq. versées	11 000.00	Subventions d'investis.	79 164.00
Immobilisations corporelles	70 300.00	Ventes	78 300.00
Bourg	206 932.07	Op. d'ordre	1 815.83
TOTAL	**345 332.07**	**TOTAL**	**345 332.07**

BUDGET TRANSPORT

Section d'exploitation

CHARGES		RECETTES	
Charges à caractère général	5 474.63	Produits des services	800.00
Charges de personnel	4 300.00	Subv	2 000.00
Op. d'ordre	1 870.61	Op. d'ordre	1 880.50
		Excédent	6 964.74
TOTAL	**11 645.24**	**TOTAL**	**11 645.24**

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Immobilisations corporelles	2 909.20	Excédent reporté	2 919.09
Opération d'ordre	1 880.50	Opération d'ordre	1 870.61
TOTAL	**4 789.70**	**TOTAL**	**4 789.70**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents, les budgets primitifs 2025.

6-Tarification sociale de la cantine

Ce point a été abordé lors d'une précédente réunion.
Cependant un message de l'ASP nous indique que notre délibération prise le 5 Novembre 2024 est incomplète et qu'il convient de la compléter avec la date d'application des tarifs à savoir le 01/09/2024. La convention sera donc triennale du 01/09/2024 au 31/08/2027.

Accord unanime des membres.

7- Avis PLUi-M

Les documents ont été envoyés aux membres du Conseil Municipal pour lecture.
Après discussions, les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable par 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention sur le Plan Local d'Urbanisme valant Plan de Mobilité de GrandAngoulême.
Des remarques concernant deux secteurs seront joints.

8- Information sur le Rapport Social Unique

Suite à la réception en Mairie d'un courriel de Madame CHIRON Monique, Présidente du CST du Centre de Gestion, il convient de lire l'avis du Rapport Social Unique 2023 des collectivités de moins de 50 agents relevant de l'instance.

9- Groupement d'achats

Monsieur Lionel MAHERAULT, 1er Adjoint, présente le groupement de commandes proposé par GrandAngoulême. Ce dernier concerne des nombreux domaines comme par exemple Les diagnostics énergétiques, défibrillateurs, articles vestimentaires….

Le coût de la participation à ce groupement est de 0.21€ par habitant. Cette participation sera à régler 50% en 2025 et 50% en 2026.

Accord unanime des membres.

10- Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la vente de l'ancien bar a pris du retard. Par conséquent, une convention temporaire d'occupation a été signée avec les futurs acquéreurs pour une durée de trois mois le temps de finaliser la vente.

- Monsieur le Maire a assisté à une visio pour la fibre. Pour des raison administratives la fibre a pris du retard et Sers pourra en bénéficier en Janvier 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Synthèses, délibérations et extraits des conseils municipaux

Séance du 27 Mai

27 Mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mai, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Roland VEAUX, Maire.

Date de la convocation : 19 mai 2025

Présents : Mmes DUTEIL – VIGNAUD – FANUCCI – VAUZELLE – MM VEAUX – MAHERAULT – MICHEL – RABAUD – TESTEMALE.

Absents excusés : Messieurs DOBY pouvoir à Roland VEAUX
ANDRIEUX pouvoir à Lionel MAHERAULT
LAFON pouvoir à Christiane DUTEIL
MAGNON pouvoir à Renaud TESTEMALE
Madame DULAC pouvoir à Sabine VIGNAUD

Secrétaire de séance : Christiane DUTEIL

ORDRE DU JOUR :

1 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame DUTEIL, adjointe, présente les propositions d'attributions de subventions suivantes :

Association	Don
CROIX ROUGE	100 €
DON DU SANG	100 €
RESTO DU CŒUR	100 €
ASPI	500 €
BANQUE ALIMENTAIRE	100 €
COURTECHEL	300 €
HÔPITAL DES ENFANTS	**100 €**
A P E	300 €
VALECHEL JUDO	4500 € (versés à la commune par le GrandAngoulême et retrocédés à l'association)

Des demandes non parvenues pourront être examinées ultérieurement.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

2 – PERSONNEL

- ***ACTION SOCIALE EN FAVEUR DU PERSONNEL***

Monsieur le Maire propose d'attribuer des chèques vacances aux personnels titulaires et contractuels.
Une somme de 1 200 € est nécessaire.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- ***CREATION DE POSTES***

Des agents peuvent bénéficier d'avancement de grade cette année.
Par conséquent il est décidé à l'unanimité de créer les emplois correspondants.

Monsieur le Maire effectuera les démarches nécessaires

3 – QUESTIONS DIVERSES

- Les acquéreurs du bar ont eu des difficultés quant au financement. Avec l'accord de l'EPFNA et afin de concrétiser l'offre de prêt bancaire, il ne sera pas fait mention du cyber-café.

- Monsieur le Maire rappelle la date des Soirs Bleus qui auront lieu le 24 juillet 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Analyse financière succincte de la commune de Sers

Année 2024

L'Année 2024 a amené la commune à fonctionner avec des recettes de fonctionnement en légère augmentation. La bonne santé financière de la commune a permis de faire face au fonctionnement et de dégager suffisamment d'autofinancement pour rembourser les annuités de la dette, autre que le remboursement prévu du prêt court terme mis en place en 2023 pour attendre les subventions de la plaine de jeux.
Ces subventions ayant été versées en 2023 et le remboursement du prêt CT de 150000 € ayant eu lieu en 2024, la capacité d'autofinancement nette ressort à - 99000€.
Afin d'observer la réalité, nous devons annuler l'effet de ce décalage comptable et ainsi retomber sur une CAF nette de 51 000 € identique à celle de 2023.
Deux outils avaient été mis en place en 2023 pour accompagner la réalisation de la plaine de jeux : une ligne de crédit de 50 000 € et un prêt court terme de 150 000 €, ils sont aujourd'hui remboursés.
La commune n'a pas mobilisé le prêt MT de 50 000 € qui devait accompagner le projet, son autofinancement ayant été suffisant.
Le remboursement en capital de notre dette était de 53 000 € (hors court terme) et sera en très légère hausse en 2025 (2000 €), ceci étant lié au tableau d'amortissement normal de la dette.
Comme chaque année, nous étudions la santé financière de notre commune grâce à l'analyse de quatre ratios.
Nous bénéficions à nouveau cette année de l'appui de Madame Viorney, membre des services fiscaux, conseillère aux décideurs locaux, afin d'analyser notre situation.

L'endettement par habitant

Cet endettement était monté à 982 € par habitant dans le passé, il est redescendu à 530 € en 2022 suite à notre volonté de diminuer notre dette. Il est aujourd'hui de 400 € ce qui est un très bon niveau.
Le calcul financier des échéances des emprunts entraine une part du capital croissant tout au long du remboursement, ceci a pour conséquence d'accélérer la baisse de ce ratio, elle sera donc plus importante en 2025 et ainsi de suite.
Notre capacité de financement est suffisante pour faire face à nos charges de remboursement d'emprunts et il reste 51 000 € pour autofinancer nos projets d'investissement.

Le coût du remboursement de la dette par habitant en capital

Pour 2023, celui-ci est de 57 € par habitant, il reste stable en 2024.
Globalement ce remboursement représente 7,9 % de nos recettes de fonctionnement.
Nous disposons de 49 % de notre capacité d'autofinancement pour entretenir nos infrastructures et autofinancer de nouveaux projets. Niveau constant.

La capacité de désendettement

Ce ratio favori des banques, évalue le temps nécessaire à la commune pour se désendetter totalement si elle stoppe toute autre dépense d'investissement mis à part le remboursement des emprunts. Il est aujourd'hui de 3,5 ans contre 4,38 ans en 2023 et 5.66 ans en 2024 (faussé par la présence du CT) ce niveau est excellent. La position de ce ratio permet de cerner la capacité de nouvel endettement de la commune.

Le taux d'utilisation de la ligne de crédit

En 2023, pour la première fois, la commune a utilisé une ligne de crédit rendue nécessaire par les travaux de la plaine de jeux. Ces 50 000€ ont été totalement remboursés en décembre.

Pour l'année 2024 nous n'en avons plus.

3 nouveaux ratios présentés par Madame Viorney, conseillère aux décideurs locaux ;

Le fonds de roulement

Ce dernier permet à la commune de couvrir ses dépenses en attendant le versement des recettes, il est pour Sers de 213 000€ ; son analyse se fait en nombres de jours de fonctionnement, il doit être supérieur à 80 jours.

Pour Sers il est de 145 jours.

Le résultat sur les recettes totales de fonctionnement

Il est de 16,2 %, un bon niveau identique à 2023.
Ce dernier ratio apprécie la qualité de la gestion du fonctionnement journalier de la commune.
Depuis deux ans ce ratio a un peu baissé, traduisant une hausse de nos frais de fonctionnement, l'inflation étant la principale cause de cette baisse de notre résultat.

La CAF nette sur les recettes

C'est la capacité d'autofinancement, une fois les emprunts payés ramenée aux recettes de fonctionnement.
Notre ratio est de 7,9 %, identique à 2023, mais en baisse comparé à 2022 (9,48%).
Il est aujourd'hui un peu faible.

Les finances de la commune de Sers sont saines

Comme l'année dernière, les conclusions du rapport de notre trésorier ont permis de conforter l'analyse de la situation de notre commune.
Les comptes de SERS sont bons, ce résultat est le fruit d'une volonté permanente d'un équilibre entre nos capacités et nos projets.
Ces derniers devront continuer comme dans le passé à être basé sur une recherche de subventions représentant une part majoritaire de nos ressources.
Cependant, la hausse de nos frais de fonctionnement va nous amener dans les deux ans à venir à être raisonnables face à de nouveaux investissements.
Certaines charges augmentent plus vite que nos recettes : énergie, assurances, travaux de voirie….
La part de notre résultat affectée aux projets nouveaux va baisser.
Les nouveaux projets seront tributaires de financements autres : ventes, subventions ou emprunts.

Budget 2024 : Politiques et projets

En conclusion de cette analyse, la commune présente une bonne structure financière.
Cependant comme pour toutes les communes, la hausse importante des prix handicape notre budget de fonctionnement et limite notre capacité à autofinancer de nouveaux investissements importants sans avoir recourt à l'emprunt.

L'entretien de nos bâtiments, de nos routes et le renouvellement de nos matériels étant eux aussi supportés par notre budget d'investissement.
Trouver une destination au bâtiment Uramel doit rester une de nos priorités. Nous devons tous nous mobiliser vers cet objectif, les relations et les réseaux de tous peuvent aider notre commune à attirer un projet compatible avec nos objectifs.

Renaud Testemale

80 ème ANNIVERSAIRE du 8 Mai 1945

Un 8 mai 2025 d'une dimension toute particulière en marquant dans la continuité des 80 ans du débarquement en Normandie, les 80 ans de la victoire des Alliés et la capitulation de l'Allemagne nazie le 8 mai 1945

Une cérémonie à 10h00, d'abord au monument aux morts de la Commune de Sers avec dépôt de gerbe, lecture des morts pour la France, avant de rejoindre la stèle route de Charras marquant le passage de la ligne de démarcation pour déposer une seconde gerbe.

À 11H00, rassemblés au Mémorial de la Section Spéciale de Sabotage au chêne vert, les habitants et habitantes des Communes de Grassac, Sers et Vouzan ont assisté à cette cérémonie du 80ème anniversaire de l'armistice du 8 mai 1945 en présence des représentants des anciens combattants et des porte drapeaux.

Monsieur le Maire de Sers Roland Veaux a lu le message dû aux anciens combattants.

Après le dépôt des gerbes, la traditionnelle minute de silence, avant d'entonner le chant de La Marseillaise.

Pour clôturer cette cérémonie, un vin d'honneur de grande qualité préparée par Madame Christiane Duteil était servi à la salle des fêtes de Sers, avant de découvrir une exposition exceptionnelle de matériel militaire et de véhicules de la 2ème guerre mondiale assurée par l'association JEEP MEMORY 44.

Lionel MAHÉRAULT

Le 08 Mai 2025 SANTE-MÈRE-ÉGLISE...C'était à SERS !

Au-delà de la commémoration, **Patrice et Betty Antoni et les membres de Jeep Memory** ont réalisé **une exposition remarquable** en tous points, avec la volonté de faire perdurer le devoir de mémoire.

D'abord, en extérieur à proximité de l'église une **Antenne médicale,** à savoir une toile de tente Small-Wall qui était prévue pour deux officiers, dans laquelle étaient disposés un mannequin représentant une Rochambelle, un porte brancard et un brancard, des vitrines avec du matériel médical de base d'origine.
Dans un autre domaine, **pour le plaisir des yeux des véhicules de l'époque !**

Dans la salle des fêtes, plusieurs thèmes abordés et commentés par Patrice Antoni avec précision et passion, en débutant par la déclaration de la guerre, dont une exposition avec des journaux stipulant la déclaration de guerre à la France, des affiches, des armes dont un fusil MAS 36 et une **m**alle comprenant le matériel de restauration pour les officiers.

Un deuxième thème sur la résistance avec un mannequin représentant un maquisard, un vélo d'époque, des objets et des documents sur la résistance en Charente. Un poste à galène et du matériel pour communiquer en morse.

Un troisième volet sur la période d'occupation, dont la collaboration et les camps de concentration. Des récits et des objets, notamment sur l'occupation par les allemands, la vie des français sous l'occupation, la collaboration de Pétain, les camps de jeunesse et les jeunesses Hitlériennes. Egalement les restrictions diverses dont les tickets de rationnement, le couvre feu. **Un autre chapitre** sur la communication, dont les transmissions militaires, les téléphones de campagne, un poste radio civil d'époque sur lequel on pouvait entendre les messages de Londres et un gramophone utilisé en 1943.

Une quatrième période avec le débarquement et l'espoir de la libération avec l'exposition d'un mannequin appelé RUPERT largué le jour du 6 juin 1944, un mannequin parachutiste de la 82ème AIR BORN largué sur Sainte- Mère-Église.

Grâce à une communication importante notamment de Jeep Memory pour cette manifestation, de nombreux visiteurs de Sers et d'autres Communes ont participé à cette journée. Des enfants avec leurs parents, leurs grands parents et des invités de la part de Patrice Antoni dont des militaires.
Cette journée, avec Jeep Memory et les nombreux passionnés au sein de cette association et avec la participation de Sers en fêtes restera une journée mémorable de cette année 2025.
Une occasion pour transmettre la mémoire de cette seconde guerre mondiale aux jeunes générations et honorer les hommes et les femmes morts pour la France.
Ne les oublions pas !

Lionel MAHÉRAULT

Repas de la commune

La tradition a du bon.

Le 19 janvier 2025, le Maire et le Conseil Municipal ont convié les Aînés, âgés de 62 ans et plus, à partager le traditionnel repas de la commune.

N'hésitant pas à aller sur la piste de danse, animée par « Favorit Band Orchestra », les invités ont pu se déchaîner sur une chenille endiablée, mais aussi sur des airs des années 80.

Le repas, préparé par M. Dumont, traiteur à St Amant de Boixe, a été très apprécié. Nous remercions les chasseurs qui, chaque année, nous donnent un chevreuil, et qui, exceptionnellement, a été cuisiné par Christiane et Monique.

Une coupe de champagne, offert par le Maire, les Adjoints, le Président du Sivos et les Conseillers délégués, a clôturé ce repas.

C'est toujours une journée importante pour nos séniors. Elle leur permet de se retrouver, de rompre avec la solitude et de partager un moment festif et chaleureux.

Rendez-vous est donc pris l'année prochaine.

Christiane DUTEIL

SENIORS

Date à retenir
DIMANCHE 25 JANVIER 2026

A l'occasion du repas de la Commune offert aux séniors, Cindy, la célèbre meneuse de revue du Cabaret L'Ange Bleu, assurera l'animation avec ses artistes.

Rappel des conditions :
- Etre inscrit sur la liste électorale de la Commune,
- Etre né(e) avant le 1 er janvier 1965.

Soirs Bleus

SERS Jeudi 24 juillet 2025

21h – jardin de l'église

Cette année encore les SOIRS BLEUS égaieront SERS ! Au programme, le jeune groupe angoumoisin « JE S'APPELLE GROOVE » nous assurera un petit concert chaleureux dans le jardin de l'église, puis la compagnie argentine de cirque « BARDO TEATRO FISICO» se produira sur

la scène.

JE S'APPELLE GROOVE : tout jeune groupe de la scène angoumoisine, « je s'appelle groove » puise dans le répertoire de la musique soul, blues ou encore funcky, pour lâcher ses chansons dans une ambiance festive et décontractée. Il est composé d'artistes jeunes mais déjà expérimentés, dans une formation classique mais efficace : chanteuse, guitariste, bassiste et batteur.

BARDO teatro fisico « QUE BARDO » : Un écrivain et les personnages de son œuvre créent un monde d'humour et d'imagination qui surprend et désoriente le public… Entre acrobaties et manipulation d'objets, ce spectacle familial livre une vision poétique du chaos, une myriade d'actions imprévues à la recherche d'un festin fantasque qui ne prend jamais fin.

Soirs bleus : cette soirée est organisée par la mairie de SERS en lien avec « Sers en Fêtes ». Et cofinancée dans

le cadre du festival SOIRS BLEUS de l'Agglomération du GRAND ANGOULEME qui se déroule de juin à septembre sur les 38 communes participantes. Vous pouvez retrouver l'ensemble de la programmation (spectacles professionnels et entrée gratuite) sur le site : https://soirsbleus.grandangouleme.fr

Buvette assurée par « sers en fête »

Restauration s/ place. (Paella ou poulet rôti/pdt, à partir de 10€) proposé par David « mon petit poulet» réservation possible 06 03 23 25 32

Informations complémentaires :

P. MAGNON 06 87 03 40 03

ETAT CIVIL

Décès :

02/06/2025 : Patrick Robert Jean-Marie DUBUC décédé à SERS
07/06/2025 : Marie, Thérèse SCLAVONT décédée à SERS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale de l'association « PART'ÂGE » s'est déroulée le lundi 27 janvier 2025, sous la présidence de Christiane DUTEIL. Christiane rappelle que Part'Âge se porte bien avec 73 adhérents. L'année 2024 a été riche en activités.

- L'atelier mémoire, principale activité, animée par Jacqueline Besson, regroupe une quarantaine de participants.

- En parallèle, randonnée ou pétanque occupe un petit groupe préférant le plein air.

- Notre « brin d'aillet » le 1 er mai, sortie au château des Milandes, pique-nique de fin de saison,

sortie au château de la Mercerie, sans oublier notre « poulet basquaise » du mois de novembre ont un grand succès et réunissent un grand nombre de sersoises et sersois.

Nous les remercions vivement.

Le bureau se compose de :

Présidente	Christiane DUTEIL
Vice-présidente	Christiane HAUTHIER
Trésorière	Jacqueline BESSON
Trésorière adjointe	Marie Claude RIGAUDIE
Secrétaire	Catherine MALATO
Secrétaire adjointe	Monique DEBRAY

La galette des rois a clôturé la séance dans le partage et la bonne humeur.

Si vous voulez passer de bons moments, venez nous rejoindre le LUNDI des SEMAINES IMPAIRES à 14h30, à la salle des fêtes de SERS.

Pour tous renseignements :

Christiane DUTEIL	06 64 38 99 79
Jacqueline BESSON	05 45 24 94 70

Christiane DUTEIL

Part'Âge ASSOCIATION SERS

1 er MAI « BRIN D'AILLET »

Cette année encore, la rando a rassemblé une soixantaine de personnes de Sers et d'ailleurs, et a permis une belle cueillette de muguet.

On a pu apprécier les diverses entrées proposées et le fameux grillon charentais.

Mais le clou du casse-croûte a été les desserts. En effet, 30 gâteaux, faits par nos pâtissières, ont régalé les papilles des 155 personnes présentes.

Un grand merci aux bénévoles qui font la réussite de cette journée.

Christiane DUTEIL

« PART'ÂGE » FÊTE SES 10 ANS D'EXISTENCE

Nous vous attendons pour souffler les bougies de notre association le dimanche 07 Septembre 2025.

A cette occasion, vous assisterez à une comédie musicale qui vous fera oublier tous vos soucis.

L'entrée à 10 € vous donne droit à 1 part de gâteau et 1 verre de cidre.

Parlez-en autour de vous.

VENEZ NOMBREUX.

Christiane DUTEIL

SORTIE A ARCACHON

Levés à l'aube, ce 05 juin, nous voilà partis pour la journée.
C'était le temps idéal pour faire une croisière dans le bassin d'Arcachon.
Après un bon déjeuner au cours duquel on a dégusté un menu landais, en route pour un tour de la vieille ville en petit train.
La journée s'est terminée par la dune du Pilat, où les plus courageux l'ont montée à pied, pendant que d'autres ont préféré prendre les escaliers.
Mais, en haut, tous étaient unanimes pour dire que la vue valait bien quelques efforts.
Après un rafraîchissement bien mérité, le car nous a ramenés, très satisfaits de notre escapade.
Nous réfléchissons déjà à une sortie pour l'année prochaine.

Christiane DUTEIL

Part'Âge ASSOCIATION SERS

SERS

13 juillet 12h

JAMBON à la Broche

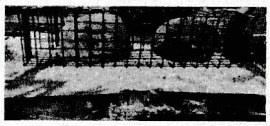

salle des fêtes

TOMBOLA

22€ (10 € - de 12 ans)

Salade d'été – Charcuterie
Jambon à la Broche et ses Fayots
Fromage – Salade
Dessert – Café
Vin rouge et rosé

Réservation avant le 07 juillet 2025

0626945703, après 19H

Imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique

VIE DES ASSOCIATIONS

APE

L'association des parents d'élèves de Sers et Vouzan propose tout au long de l'année scolaire des manifestations pour aider au financement des projets pédagogiques des écoles mais aussi des animations pour le plus grand bonheur des enfants.

Les évènements durant l'année scolaire ont été nombreux :

Ventes de gâteaux la veille de chaque vacances scolaires, vente de mini-bouillottes, boom d'Halloween le 31 octobre, vente de fleurs pour la Toussaint, ventes de galettes Saint-Michel, élaboration et vente d'un calendrier photos 2025, goûter de Noël dans les écoles, mises à disposition d'une benne à papier à Vouzan, tombola de Pâques, vente de saucissons, vente de sac à dos personnalisés avec les dessins des enfants et bien sûr la Kermesse des écoles le 27 juin qui marque la fin de l'année scolaire.

L'APE tiendra également un stand à Vouzan lors de la brocante du 14 juillet et remercie la commune de Vouzan qui lui confie l'organisation de cette journée.

Les membres du bureau rappellent que sans l'aide de parents d'élèves bénévoles, l'association ne peut fonctionner.

L'association tient à remercier sincèrement les parents bénévoles et rappelle que sa capacité d'action dépend d'eux. Tous sont les bienvenus et en fonction des envies et des disponibilités de chacun, toutes les implications sont possibles. Vos enfants ont besoin de vous, merci pour eux !

L'APE donne rendez-vous à l'ensemble des parents lors de l'Assemblée générale de début d'année scolaire qui sera l'occasion de faire le bilan, d'aborder les projets et de voter pour élire son bureau.

Retrouvez l'actualité de l'APE sur son Facebook

Pour contacter l'association :
ape.sers.vouzan@gmail.com

Gym

Une belle année sportive s'achève pour nos deux Clubs de Gym. Si toutefois vous êtes à la recherche d'une Association Sportive dynamique et sympathique où chacun pratique selon ses capacités et où personne ne porte de jugement sur l'autre, et que vous souhaitez faire une activité physique en toute simplicité et convivialité. N'hésitez plus, rejoignez nous, nous vous donnons rendez-vous en SEPTEMBRE.

Pour vous Mesdames

MOM'GYM : le MERCREDI SOIR à partir de 19H. jusqu'à 20H30 - Salle des Fêtes de Sers - Séances avec un coach sportif - Exercices variés de : CARDIO, -RENFORCEMENT MUSCULAIRE. STRETCHING - PILATE.

Les cours reprendront le **mercredi 17 septembre.**

Les 2 premières séances sont gratuites.

Prévoir un tapis de sol et des chaussures fitness pour la salle.

Pour tous renseignements :

Cathy LAMARQUE : 09 83 84 57 74
Christiane HAUTHIER : 06 02 30 59 51

Pour vous Messieurs :

Le JEUDI SOIR à partir de 18H.30 jusqu'à 19H.45 - Salle des Fêtes de Sers - Séances avec un animateur sportif d'exercices variés - ETIREMENTS - ASSOUPLISSEMENTS - RENFORCEMENT MUSCULAIRE -

Les cours reprendront le **jeudi 4 septembre** 2025. Les 2 premières séances sont gratuites. Prévoir un tapis de sol.

Pour tous renseignements :

Alain LAMARQUE : 09 83 84 57 74
Patrick PAILLERES 06 74 71 59 87

Ensemble, continuons de bouger pour notre vitalité et notre bien-être.

Alors, à très bientôt....

Cathy LAMARQUE.

COUPONS L'EAU AU MOUSTIQUE TIGRE

Il vit et pique près des habitations : dans un rayon de 150 mètres seulement. Pour protéger notre santé : éliminons ses lieux de ponte !

- **VIDEZ** l'eau des récipients et des coupelles une fois par semaine, d'avril à novembre
- **COUVREZ** les récupérateurs d'eau et les bidons
- **NETTOYEZ** les gouttières
- **NE LAISSEZ PAS** stagner l'eau de pluie

Partout, supprimez les eaux stagnantes

Chaque femelle pond jusqu'à 200 œufs dans de petits récipients contenant un peu d'eau... C'est là que nous devons agir !

QUI EST-IL ?
Le moustique tigre (Aedes albopictus) est petit (5 mm), rayé noir et blanc.

© Conception : Direction de la communication de GrandAngoulême - Visuel : © Adobe Stock - Avril 2025.

Grand Angoulême

Distribution des sacs transparents

En 2022, l'expérimentation de l'usage des sacs transparents pour la collecte des OMR (ordures ménagères résiduelles – sac/bac noir) a été mise en oeuvre sur certaines collectivités charentaises. En une année, le ratio de collecte des OMR est passé de 183 à 116 kg/habitant/an sur ces collectivités. Dans le même temps, le ratio de collecte sélective (sac/bac jaune) a progressé de + 30 % (75 kg/habitant/an). Cela démontre une amélioration de la collecte sélective et une diminution des déchets non-valorisables.

Fin 2024, sur le territoire de GrandAngoulême, le ratio d'OMR (sac/bac noir) était encore de 160 kg/habitant/an et de 72 kg/habitant/an pour le TRI (sac/bac jaune).

Cela montre qu'il y a beaucoup trop de déchets encore valorisables dans nos bacs noirs ! (emballages, papiers, bouteilles, pots ou bocaux en verre, etc).

En 2025, 19 communes participent à une expérimentation sur l'utilisation de sacs transparents pour la collecte des ordures ménagères.

En quoi consiste cette expérimentation ?

L'utilisation des sacs transparents permet de vérifier que les dépôts des déchets sont conformes au règlement de collecte en vigueur. Ils servent à déposer les déchets non-valorisables dans les bacs noirs : couches-culottes, papiers et serviettes souillés, vaisselle et petits objets cassés, produits à usage unique (lingettes, rasoirs jetables, brosses à dents, éponges, cotons-tiges, serviettes hygiéniques, poussières, litières, etc. Ces déchets ne sont pas valorisables aujourd'hui). Ils remplacent l'utilisation des sacs noirs, bleus, gris,…, achetés dans le commerce.

Les particuliers et les professionnels : tous concernés !

Courant octobre 2025, une distribution de sacs transparents sera organisée dans votre commune.

Mardi 7 octobre - de 14 h à 20 h à la Salle des Fêtes

Un doute, une question ?
Retrouver toutes les informations sur ce dispositif sur le site internet du service Déchets Ménagers de GrandAngoulême : https://ppmv.grandangouleme.fr/ (rubrique « Collecter »)

GrandAngoulême HABITAT

Depuis le 1er janvier 2022, GrandAngoulême Habitat est le guichet unique de l'agglomération pour toute question relative à l'amélioration de l'habitat.

Plus de 3 000 personnes ont contacté le service en 3 ans et plus de 800 ont été accompagnées dans la définition de leur projet de rénovation.

GrandAngoulême a contractualisé un programme avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah) jusqu'à fin 2026 dans l'objectif d'accompagner les particuliers dans la rénovation énergétique ou l'adaptation de leur logement. La collectivité apporte ainsi des aides complémentaires aux propriétaires occupants, sous condition de ressources, et aux propriétaires bailleurs s'engageant dans l'amélioration de leur bien.

L'agglomération soutient également les accédants à la propriété avec le Pass Accession (subvention à l'acquisition de la résidence principale) et les investisseurs avec le Pass Investissement (subvention à l'acquisition d'immeubles vacants).

Depuis 2022, plus de 500 particuliers ont bénéficié des aides de l'Anah, de GrandAngoulême et de certaines communes.

Avec la revalorisation des aides à l'amélioration de l'habitat intervenue en 2024, vous pouvez mobiliser des subventions pour une rénovation énergétique d'ampleur quelles que soient vos ressources.

Pour en savoir plus, contactez GrandAngoulême Habitat, Espace Conseil labellisé France Rénov, au 05.86.07.20.66 ou par mail grandangouleme.habitat@grandangouleme.fr ou rendez-vous sur le site Internet www.grandangouleme.fr/vivre-et-habiter/logement-habitat/grandangouleme-habitat/

REGLEMENTATION DES HORAIRES DE TONTE (arrêté préfectoral)

Concernant les propriétés privées, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
  de 14h30 à 19h30
- samedi de 9h à 12h
  de 15h à 19h
- dimanches et jours fériés de 10h à 12h

BIENTÔT A SERS

En juillet, le GrandAngoulême installera un service « Vélo Modalis Plus »

Cette station sera positionnée près de la supérette API Place de la Bascule.

Des informations complémentaires seront fournies lors de la mise en service.

Pour tout renseignement : www.velomodalis.fr

Le Maire

Dispositif APV

Le dispositif Assistance à Parcours de vie s'adresse à toute personne en situation de handicap et leurs proches-aidants, quel que soit le type de handicap ou l'âge de la personne (avec ou sans notification MDPH). Il est fondé sur la liberté de choix et la reconnaissance des compétences des individus. Son action facilite l'accès aux droits, renforce le pouvoir d'agir et répond à l'enjeu de prise en compte des proches-aidants, impactés et impliqués dans le projet de vie de la personne en situation de handicap.
Ce dispositif innovant s'appuie sur un nouveau métier : l'Assistante aux Projets et Parcours de Vie (APPV). Le rôle des APPV est de soutenir la personne et sa famille dans son projet de vie pour :
- Exprimer et construire son projet de vie se déclinant dans tous les domaines (habitat, emploi, citoyenneté, loisirs, santé...) ;
- Rechercher, avec elle, les informations et l'ensemble des acteurs de proximité pertinents afin qu'elle fasse des choix éclairés et décide des prestations les plus adaptées à ses attentes ;
- Assurer son rôle de décideur dans la conduite de son projet L'APPV part toujours de la demande de la personne, en toute neutralité et sans fermer aucune porte, dans une démarche inclusive.
Nous intervenons sur l'ensemble du département de la Charente et nous proposons des temps de permanences à la MDPH de Angoulême.
Persuadés que nos missions et les vôtres peuvent être menées en complémentarité, nous sommes disponibles pour vous présenter ce dispositif, son fonctionnement et les missions de l'APV lors d'une rencontre dédiée.
Si vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à revenir vers nous par mail ou par téléphone au 07 57 47 23 09, afin que l'on puisse convenir d'une date de rencontre.

L'équipe du dispositif APV

INFOS PRATIQUES

MAIRIE

Ouverture du secrétariat :
Lundi, mardi, vendredi 9h-13h
Jeudi 13h30-17h30
Vendredi 14h00 - 16h00
Rencontre avec le Maire sur rendez-vous.
En cas d'urgence,
Tél : 05.45.24.91.10
Courriel: mairie@serscharente.fr
Site: mairie-sers.fr

AGENCE POSTALE
La Poste
Le bourg 16410 SERS
Tél : 05.45.61.39.88

MOUVIBIUS
Transport à la demande personnes âgées,
Personnes handicapées, personnes isolées
115 Route de Vars – 16160 Gond-Pontouvre
Tél : 05.45.95.74.22
Site: vosservicesadomicile.fr/association/aahpia-handibus/

GENDARMERIE
4 bld 11 Novembre
16110 La Rochefoucauld
Tél : 05.45.62.00.19
Site: www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

Médiation sociale
Association OMEGA
67 bd Besson Bey
16000 Angoulême
Tél : 05.45.38.69.83
Site: www.omega16.net

ALVEOLE Accueil de loisirs
607 route du stade-16410 Dirac
Tél : 09.66.89.59.18
Tél : 06.09.30.28.11
Courriel : alveole@grandangouleme.fr
Site: jeunesse-vde.asso-web.com

Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)
10 rue des écoles-16410 Dignac
Tél : 05.45.66.29.49
Courriel : ram.dignac@grandangouleme.fr

Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)
« Petit à Petit »
10 rue des écoles-16410 Dignac
Tél : 05.45.66.29.49
Courriel : laep.dignac@grandangouleme.fr

CORRESPONDANT CHARENTE LIBRE
Claude RICHON
Tél : 05.45.23.03.64
Courriel : clauderichon.seize@free.fr

France service
Bureau de poste
5 rue de la Clé-d'Or
16410 Dignac
Tél : 05.45 23 81 81
Courriel: dignac@france-services.gouv.fr
Site: www.ecologie.gouv.fr/france-services

Pôle artistique « L'Epiphyte »
Route de la Boissière-16410 Dirac
Tél : 05.45.63.05.67
Courriel: lepiphyte@cc-valleedelechelle.fr

Déchèterie Dirac
Ouverture de la déchèterie :

Hiver du (15/10 au 14/03)
Du Lundi au samedi :
9h à 12h et de 14h à 17h30

Eté du (15/03 au 14/10)
Du Lundi au vendredi :
8h30 à 12h et de 14h à 18h
Le samedi :
8h30 à 12h et de 14h à 18h30

Fermée le dimanche et jours fériés
Route de Périgueux (Dirac/Dignac)
Tél : 05.45.25.04.01

Quand sortir ma poubelle ?
ppmv.grandangouleme.fr/quand-sortir-ma-poubelle

CANTON BOEME-ECHELLE
Conciliateur de justice :
permanence à la mairie
de Roullet Saint-Estèphe
Tous les 2èmes jeudis du mois.
RDV à la mairie
Tél : 05.45.66.30.08 ou
05.45.37.11.00
Courriel:
muriel.cavard@conciliateurdejustice.fr